



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/2000/P/L.28
14 juillet 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2000
18-20 septembre 2000
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT LE FINANCEMENT D'UN PROGRAMME
DE PAYS DE COURTE DURÉE**

Burundi

Résumé

Le présent document contient une recommandation concernant le financement, par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires du programme de pays du Burundi d'une durée d'un an, appuyant les activités devant déboucher sur la préparation d'un programme de pays d'une durée normale. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver le montant de 2 332 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, sous réserve de la disponibilité des fonds, et le montant de 6 068 000 dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour 2001.

* E/ICEF/2000/14.

** La note de pays originale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme envisagée. Les chiffres figurant dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme fin 1999. Ces chiffres figureront dans le récapitulatif des engagements recommandés à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/2000/P/L.27).

DONNÉES DE BASE
(1998 sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans)	3,4
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	176
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	106
Insuffisance pondérale (% modérée et % sévère, 1994)	37
TMM (pour 100 000 naissances vivantes)	80
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin, 1995)	52/33
Taux de scolarisation primaire (% net masculin/féminin)	32/27
Élèves du primaire atteignant la 5e année (%)	..
Accès à l'eau potable (%)	52
Vaccins du PEV financés par le Gouvernement (%)	2
PNB par habitant (dollars des États-Unis)	140
Enfants de 1 an ayant reçu la série complète de vaccins contre :	
la tuberculose :	58 %
la diphtérie, la coqueluche et le tétanos :	50 %
la rougeole :	44 %
la poliomyélite :	51 %
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos :	9 %

La situation des enfants et des femmes

1. Le Burundi reste marqué par la crise humanitaire ainsi que par les tentatives répétées de mettre fin à un conflit armé prolongé. La souffrance des populations qui afflige le pays depuis l'éclatement de la crise fin 1993 persiste en 2000. Environ 200 000 vies ont été annihilées depuis le début du conflit en 1993, et plus de 1,1 million de personnes ont été déplacées, à l'intérieur du pays comme hors de ses frontières. Les enfants et les femmes représentent les trois quarts des victimes de guerre. En 1990, 35 % des populations en zones rurales et 32 % en zones urbaines vivaient dans la pauvreté. En raison de la guerre et autres facteurs, le taux de pauvreté a presque doublé depuis 1990.

2. En octobre 1999, le représentant de l'UNICEF, Luis Manuel Zuniga a été tué en même temps qu'un haut fonctionnaire du Programme alimentaire mondial (PAM), Saskia Von Meijenfeltt, au cours d'une mission officielle dans la province du Rutana, au sud-est du Burundi. Les pourparlers de paix d'Arusha se sont poursuivis, remis en train depuis janvier 2000 grâce à la participation de Nelson Mandela. Néanmoins, les combats affectent les enfants de manière disproportionnée. Nombre d'entre eux ont été déplacés, blessés, tués ou séparés de leurs familles.

3. Les indicateurs sanitaires des enfants et des femmes du Burundi sont parmi les pires en Afrique. Les maladies transmissibles et la malnutrition demeurent

/...

des problèmes de santé d'envergure. Les taux de couverture vaccinale ont chuté de façon dramatique. Le paludisme, les affections des voies respiratoires supérieures et les maladies diarrhéiques la plupart du temps ne sont pas traités en raison des déplacements de population, de l'insécurité régnante, de la destruction d'environ un tiers des centres de santé en zones rurales, de la carence en médicaments essentiels et autres fournitures médicales et de l'absence de personnel qualifié. Les niveaux d'émaciation grave et très grave rencontrés chez les jeunes enfants sont parmi les plus élevés au monde, et la malnutrition des adultes constitue un problème sérieux. Environ 160 000 enfants sont devenus orphelins à cause du sida. L'augmentation rapide de la prévalence du sida porte à croire que leur nombre accusera une croissance exponentielle.

4. Seulement 13 % des populations déplacées ont eu accès à l'eau potable en 1999, et seulement 47 % à des latrines répondant à des normes acceptables. De nombreux systèmes d'approvisionnement en eau et assainissement ont été détruits et beaucoup d'autres ne sont plus opérationnels faute d'être entretenus. Les enfants et les femmes ont été le plus affecté par les maladies hydriques et autres problèmes liés à l'assainissement du milieu. Dans le secteur de l'éducation, le taux brut de scolarisation primaire est tombé de 70 % en 1992/1993 à 62 % en 1998/1999. Divers facteurs y freinent les avancées : des classes trop nombreuses, un manque de plus de 3000 enseignants dans l'enseignement primaire et secondaire, et un corps enseignant nécessitant désespérément une formation. En outre, près de 700 000 enfants d'âge scolaire ne vont pas à l'école.

5. L'avenir du Burundi dépend largement de l'évolution des pays avoisinants. Le programme d'un an proposé devrait permettre à l'UNICEF et à d'autres partenaires de voir si les faits positifs récents du processus de paix porteront leurs fruits et si, dès lors, après 2001, le programme de coopération pouvait appuyer un nombre plus étendu d'activités de post-urgence.

Coopération au programme, 2000

6. En raison de la situation d'urgence, le programme en cours ne porte que sur une année. La proclamation de la phase de sécurité IV en octobre 1999 a amené à la suspension de tous les programmes du système des Nations Unies pour un mois ainsi que des restrictions importantes à l'exécution des programmes jusqu'à la déclaration de la phase III en avril 2000 pour une grande partie du pays. La moitié du personnel recruté sur le plan international avait été évacué au cours de la phase IV et une moitié du personnel national a été mis en congé par roulement. Une réduction obligatoire et tardive du personnel au début de l'an 2000 a eu pour effet l'abolition de 40 postes. Ces mesures ont évidemment ralenti l'exécution du programme. Par exemple, vu l'insécurité régnante, il n'a pas été possible de mettre en place des sites sentinelles sur le plan épidémiologique ni d'entreprendre l'enquête prévue sur l'avitaminose A. Les campagnes mobiles du programme élargi de vaccination prévues pour la province rurale de Bujumbura ont dû être reportées plusieurs fois.

7. Le fait que l'UNICEF assume le rôle de chef de file dans les domaines de la nutrition et de l'approvisionnement en eau potable et assainissement constitue un aspect important du programme. Le programme santé et nutrition a appuyé les journées nationales de vaccination contre la polio; la couverture vaccinale

/...

atteinte l'année passée était de 93 %. Le programme a aussi aidé à faire face aux ruptures d'approvisionnement en fournitures et médicaments essentiels en offrant des médicaments pour le traitement de 1,2 million de cas atteints des maladies les plus courantes, Des suppléments de fer et folate ont été distribués et 10 000 femmes enceintes ont été vaccinées contre le tétanos. Les accoucheuses traditionnelles ont reçu des trousseaux de base ainsi que des cours de recyclage. Le programme a coordonné les activités des organismes internationaux dans le domaine de la nutrition. Conjointement avec le PAM et 13 organisations non gouvernementales (ONG) partenaires, il a appuyé 187 centres nutritionnels de distribution de suppléments alimentaires et 28 centres de récupération nutritionnelle qui ont ainsi pu traiter environ 30 000 cas de malnutrition modérée et 3000 cas de malnutrition grave par mois.

8. Le programme d'approvisionnement en eau et assainissement a fourni de l'eau potable à près de 90 000 personnes, et 180 000 réfugiés dans des camps de regroupement ont bénéficié d'installations sanitaires. Des systèmes d'approvisionnement en eau potables ont été remis en état, desservant 65 300 bénéficiaires additionnels. Les capacités communautaires dans le domaine de l'éducation sanitaire ont été renforcées grâce à la formation de 35 comités composés de 171 membres ainsi que de 23 techniciens en assainissement et 25 maçons locaux dans quatre provinces. Le programme a également accordé une assistance pour la construction de 20 nouvelles latrines dans des écoles primaires et de 500 latrines dans des camps de personnes déplacées.

9. Le programme éducation a permis à près de 29 000 enfants d'aller à l'école grâce à l'octroi de matériaux de construction, de matériels et de fournitures scolaires. La formation des enseignants a visé principalement celle des enseignants non qualifiés qui constituent 21 % des enseignants du Ministère de l'éducation ainsi que la formation de 83 chefs d'établissements et d'inspecteurs scolaires pour assurer leur supervision pédagogique. Les sports et les compétitions nationales sportives ont servi à promouvoir la paix auprès des élèves tandis que les comités de parents ont été sensibilisés au rôle qu'ils avaient à jouer dans la consolidation de la paix au sein de leurs communautés. Un appui a également été accordé au Service national de l'alphabétisation pour former 24 formateurs et 100 enseignants, tout en fournissant des matériels didactiques aux centres d'alphabétisation.

10. Une grande importance a été accordée à la protection des enfants et à la promotion des droits des enfants et des femmes. Afin de promouvoir la Convention relative aux droits de l'enfant, l'UNICEF a collaboré avec l'Assemblée nationale, l'Association des femmes juristes et l'Association pour les enfants et les femmes du Burundi. Un appui a été prêté aux activités du Gouvernement et des ONG dans le domaine de la réunification des familles et du soutien psychosocial des enfants non accompagnés. Des campagnes d'information ont sensibilisé davantage à la situation des enfants et des femmes au sein du conflit et rallié l'engagement politique en faveur des journées nationales de vaccination et de la lutte contre le sida. En coopération avec le Programme national de lutte contre le sida et d'autres partenaires, l'UNICEF lance un projet national de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Les préparatifs sont en cours à Bujumbura et ses alentours pour enrôler 6000 femmes enceintes dans le projet; on estime que 1200 d'entre elles sont séropositives. Une importante réalisation a été la conduite de l'enquête par

grappes à indicateurs multiples en 2000, qui a porté sur presque 5000 ménages répartis dans l'ensemble des provinces. Les résultats sont en cours d'analyse et fourniront des indications précieuses pour le prochain programme de pays et au-delà.

Enseignements tirés

11. Les problèmes d'insécurité continuent à ralentir de nombreuses activités du programme. En conséquence, l'UNICEF se trouve confronté au défi gigantesque de s'efforcer d'assurer des prestations de services de base interrompues tout en accordant la priorité à la sécurité du personnel. Vu que l'absence de sécurité a fait obstacle aux contacts directs avec les communautés locales, l'UNICEF consolidera ses partenariats avec les comités provinciaux ainsi qu'avec les organisations locales, notamment des ONG et des associations civiques, de jeunes et de groupes religieux.

12. En raison de la faiblesse de la préparation et des réponses données aux situations d'urgence au niveau communautaire, des mesures appropriées devront être mises en place pour satisfaire les besoins d'urgence des populations, y compris l'assistance au retour des réfugiés et des personnes déplacées qui s'intensifie au fur et à mesure de la progression du processus de paix. À cet effet, l'appui à la vaccination sera maintenu et consolidé, de même qu'à la fourniture de médicaments essentiels, aux systèmes d'eau et d'assainissement et aux suppléments nutritionnels.

13. Les obstacles majeurs à la promotion et à la protection des droits de l'enfant sont liés à la situation politique et à l'insécurité, un climat qui ne favorise pas le respect des droits des enfants et des femmes. La protection contre la violation des droits des groupes les plus vulnérables dans les situations de conflit - orphelins de guerre ou du sida, enfants des rues, enfants grandissant isolés et veuves, devrait être prioritaire.

14. Ainsi que l'ont prouvé les campagnes d'information à propos d'événements spéciaux, les programmes animés par les enfants et pour les enfants sont capables d'influer sur les décisions gouvernementales et de mobiliser les communautés. Il s'avère par conséquent nécessaire de renforcer le recours aux médias pour soutenir la participation des enfants. En outre, l'UNICEF devrait appuyer la formation et l'élaboration de politiques pour qu'une attention accrue soit portée à la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi qu'à la Convention sur l'élimination des toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Coopération au programme recommandée, 2001

(Montant estimatif des dépenses annuelles)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Total</u>
<u>Masse commune des ressources</u>	
Santé et nutrition	520
Éducation de base et protection des enfants	459
Approvisionnement en eau et assainissement	316

/...

Communication, promotion des droits et prévention du VIH/sida	330
Planification, suivi et évaluation	201
Dépenses intersectorielles	506
<u>Total partiel</u>	2 332
<u>Fonds supplémentaires</u>	
Santé et nutrition	1 739
Éducation de base et protection des enfants	1 582
Approvisionnement en eau et assainissement	950
Communication, promotion des droits et prévention du VIH/sida	1 000
Planification, suivi et évaluation	125
Dépenses intersectorielles	672
<u>Total partiel</u> :	6 068
<u>Total</u> :	8 400

Élaboration du programme de pays

15. Le programme recommandé d'une durée d'un an est le fruit de consultations entre le Gouvernement, les ONG et les organismes du système des Nations Unies partenaires. Les priorités du programme et les stratégies ont été arrêtées compte tenu : a) d'une analyse de situation des besoins présents et futurs ainsi que des stratégies possibles d'interventions efficaces; b) des réunions sectorielles avec le Gouvernement, les ONG et les partenaires du système des Nations Unies portant sur la coordination des activités, l'analyse des documents de stratégies sectorielles établis par l'UNICEF et les enseignements tirés du programme précédent; c) des discussions avec les ministères concernés pour la mise au point définitive des objectifs et stratégies du programme. Ces échanges ont abouti à une réunion de stratégie d'une journée, présidée par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, réunissant tous les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que les autres organismes des Nations Unies.

Objectifs et orientations du programme de pays

16. L'objectif du programme de coopération est de promouvoir au Burundi la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les valeurs de la paix et de contribuer au développement d'une société qui se veut garante des droits des enfants et des femmes. Ce programme visera à : assurer l'accès aux services de santé de base et à une nutrition adéquate, à l'eau potable et à l'assainissement, et à une éducation de base de qualité, en particulier des populations victimes d'un désastre; b) lutter contre le VIH/sida et le paludisme; et c) renforcer les mesures de protection des enfants ayant des besoins spéciaux.

Liens avec les priorités nationales et internationales

17. La question essentielle pour le futur du Burundi est l'instauration d'un ordre social pacifique durable. Ceci exigera le développement d'une culture des droits. Le Gouvernement a soumis son rapport initial sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant au Comité des droits de l'enfant. Il a aussi soumis son rapport sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

18. Les objectifs à plus long terme du système des Nations Unies demeurent la diminution de la dépendance de l'assistance humanitaire, la réinsertion réussie des populations affectées par le conflit et le rétablissement de la primauté du droit. Vu les incertitudes de la situation politique et sécuritaire, le système des Nations Unies s'efforcera avant tout de satisfaire les besoins humanitaires de façon adéquate, efficace et à temps. Simultanément, le système continuera à demander un investissement accru pour un retour permanent des populations et pour établir les bases d'un développement communautaire dans les zones plus stabilisées. L'UNICEF assumera la coordination avec les autres organismes de secours d'urgence des Nations Unies en vue d'appuyer la préparation du système à faire face à l'expansion croissante des besoins humanitaires et de développement pour la réinstallation de 1,2 million de réfugiés et de personnes déplacées qui rentreront lorsque le cessez-le-feu sera devenu effectif.

Stratégie du programme

19. Les stratégies spécifiques du programme d'une durée d'un an sont : a) progresser dans la réalisation, promotion et protection des droits des enfants grâce à des activités de communication et de mobilisation sociale à tous les niveaux; b) améliorer la desserte des services en vue d'assurer la réalisation des droits à l'éducation, à une bonne santé et à l'alimentation; c) renforcer les capacités institutionnelles et communautaires au niveau local pour identifier, planifier, exécuter, suivre et évaluer des programmes répondant aux problèmes auxquels le Burundi est confronté; et d) des activités de plaidoyer à tous les niveaux pour susciter des mouvements sociaux en faveur de la prévention du VIH/sida. Les objectifs actuels et les stratégies s'appuieront sur le programme existant pour établir les bases du programme de coopération pour la période 2002-2004.

20. L'UNICEF appuiera le Ministère de la santé pour réduire la morbidité et la mortalité maternelles et infantiles. Le programme santé et nutrition se composera de trois projets : a) le développement des systèmes de santé; b) la santé maternelle et infantile; et c) la nutrition. Ses principales activités consisteront dans : a) la fourniture de 600 trousseaux de médicaments essentiels pour 50 centres de santé; b) la participation à la surveillance épidémiologique; c) la fourniture des six antigènes et d'équipements de la chaîne du froid pour la vaccination de 300 000 enfants de moins de 1 an; d) la formation et l'équipement de personnels sanitaires en soins de santé primaires, y compris 100 accoucheuses traditionnelles; e) la promotion de l'usage de moustiquaires et la fourniture de médicaments contre le paludisme; f) la fourniture d'une alimentation de complément à 37 000 enfants dans des centres de récupération nutritionnelle et de distribution d'aliments de complément; et g) la

coordination des sous-secteurs sanitaires de la nutrition, des médicaments essentiels et de la santé maternelle. Le programme sera le complément du projet de prévention du VIH/sida et s'efforcera en particulier de réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

21. L'UNICEF continuera d'assumer son rôle d'organisme chef de file en ce qui concerne la coordination des activités nutritionnelles et s'efforcera de renforcer les capacités de ses partenaires de même que les siennes propres. Le Fonds s'efforcera aussi de tirer parti des succès remportés pour améliorer la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation des projets. L'accent sera placé sur la formulation d'une politique nationale de nutrition sous l'égide du Gouvernement. Les activités relatives à la survie telles que la distribution d'aliments et de médicaments, de même que la distribution de vitamine A, de fer et folate continueront d'être prioritaires. La surveillance de la croissance au niveau des communautés sera consolidée dans les provinces dont la situation est devenue plus stable. Le mémorandum d'accord avec le PAM sera prorogé jusqu'à la fin de 2001 dans les provinces continuant à bénéficier de programmes de secours d'urgence.

22. Le programme éducation de base et protection de l'enfant se compose de deux projets : a) l'éducation de base pour la paix et b) les enfants exigeant des mesures spéciales de protection. Il vise à : a) contribuer à réaliser d'ici l'année scolaire 2001/2002 un taux brut de scolarisation de 71 %; b) contribuer à faire accepter l'idée que les enfants et les jeunes ont droit à une éducation de qualité; c) faire participer les enfants, les adolescents, les enseignants et les communautés activités d'éducation pour la paix; d) faire participer les enfants aux efforts nationaux entrepris pour arrêter ou diminuer l'expansion du VIH/sida; et e) appuyer les enfants nécessitant une protection spéciale. Les stratégies comporteront la production de matériels, l'appui à l'éducation des filles et des femmes et la promotion en faveur de l'éducation pour la paix.

23. Les principales activités porteront sur : a) la remise en état des salles de classe et la fourniture de l'équipement; b) l'achat et la distribution de matériels scolaires destinés à 30 000 élèves issus de familles indigentes; c) la formation de 600 enseignants; d) la refonte du programme scolaire et l'impression de manuels scolaires pour l'enseignement formel et non formel, en mettant l'accent sur l'incorporation de modules sur l'éducation pour la paix, le VIH/sida et la préparation à la vie active; et e) la mise en oeuvre de campagnes de mobilisation sociale sur l'éducation pour tous, en mettant l'accent sur l'éducation des filles. Le programme sera complémentaire aux projets de promotion des droits et de prévention du VIH/sida; il appuiera aussi des activités communautaires en faveur des enfants dans la détresse, frappés par la guerre et le sida.

24. L'objectif du volet approvisionnement en eau et assainissement est d'étendre l'accès à l'eau potable et à un milieu sain. La principale stratégie sera de recourir à des technologies appropriées pour renforcer les capacités du Ministère du développement communautaire de coordonner, faciliter et mettre en oeuvre des projets d'assainissement en zones rurales. Les activités principales comporteront : a) la remise en état de 15 systèmes d'adduction d'eau par gravité; b) la construction ou la remise en état de puits à large diamètre équipés de pompes manuelles; c) le contrôle de la qualité de l'eau; d) le

recyclage de 60 techniciens communautaires de l'approvisionnement en eau et/ou de membres de conseils communautaires de l'eau : e) la remise en état de 60 latrines à usage communautaire; f) l'appui à la construction de 1000 latrines familiales et la formation de 50 maçons locaux; g) l'appui aux campagnes d'éducation sanitaire; h) le renforcement des capacités locales pour mener des enquêtes et des études et améliorer la planification; et i) l'accès, sur une base d'urgence, à l'eau potable et à l'assainissement ainsi qu'aux fournitures sanitaires.

25. Le programme communication, promotion des droits et prévention du VIH/sida portera sur le plaidoyer, l'éducation et la communication sur la promotion et la réalisation des droits des enfants et des femmes auprès des autorités nationales, des communautés vulnérables, de la société civile et de la communauté fournissant l'assistance humanitaire. Il sera composé de trois projets : a) information et relations extérieures; b) la promotion des droits; la prévention du VIH/sida. Le projet information et relations extérieures cherchera à accroître la visibilité des programmes et appuiera le plaidoyer en faveur des enfants et des femmes. Il fournira une assistance technique pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plaidoyer, de la mobilisation sociale et des stratégies de communication. Il appuiera aussi la conception et la mise en œuvre de stratégies de collecte de fonds; il instaurera et maintiendra les relations avec les médias en organisant des conférences de presse et des réunions d'information ainsi que des événements spéciaux, notamment ceux qui s'inscrivent dans le contexte du Mouvement mondial pour les enfants.

26. Le projet de promotion des droits visera une sensibilisation accrue aux principes des droits des enfants en vue de créer un climat propice à l'identification et à la formulation de politiques sociales; il appuiera la mobilisation sociale, les réponses communautaires face aux besoins des groupes les plus désavantagés, notamment les orphelins et les enfants maltraités. Il fournira une assistance technique aux autres programmes pour l'élaboration d'indicateurs sociaux fondés sur les droits. Il s'efforcera de renforcer les capacités de l'ensemble de ses partenaires et d'assurer la conformité entre la législation nationale et les deux Conventions. Le projet de prévention du VIH/sida renforcera les capacités des principaux partenaires pour qu'ils tiennent compte de l'impact du VIH/sida sur les enfants et leurs droits dans la planification et dans leurs décisions, en attachant une attention particulière à la formation du comportement. Il sera complémentaire aux activités menées dans le secteur de l'éducation et de la santé.

27. Les dépenses intersectorielles porteront sur les fournitures et la logistique, les coûts en personnel et le développement des ressources humaines, le budget administratif, la gestion du contrôle de qualité, les services financiers et le suivi, les communications et la gestion des données ainsi que les services administratifs.

Suivi et administration

28. L'attention portera sur le renforcement des capacités de l'UNICEF et de ses partenaires pour mieux planifier, coordonner, suivre et évaluer les programmes. La planification, le suivi et l'évaluation du programme permettront une

/...

appréciation correcte et en temps opportun des besoins des enfants et des femmes ainsi qu'une évaluation de la pertinence, de l'envergure et de l'impact de toutes les activités du programme. Les évaluations rapides seront poursuivies en vue de déterminer la nature et le volume de l'assistance requise pour des interventions d'urgence à court terme. Les principales activités comprendront la collecte de données, des études et la formation. Le programme financera également la publication des résultats des enquêtes par grappes à indicateurs multiples.

Collaboration avec les autres partenaires

29. L'UNICEF continuera d'ouvrir pour renforcer la coordination et les activités opérationnelles au sein du système des Nations Unies, y compris les questions touchant à la sécurité, et de collaborer avec les autres organismes des Nations Unies à la mise à jour du bilan commun de pays. L'UNICEF participera à la formulation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Dans chaque secteur d'intervention, l'UNICEF poursuivra son étroite collaboration avec un large éventail d'ONG et avec la communauté des donateurs pour mener des évaluations, assurer la prestation de services et améliorer l'infrastructure. En particulier, sa collaboration avec le PAM, l'Association des femmes juristes, l'Association pour les droits des enfants et des femmes au Burundi ainsi que le Programme de lutte national contre le sida sera renforcée. L'appui des Gouvernements norvégiens, danois, suédois, britannique, néerlandais, belge, français ainsi que de l'Union européenne et du Bureau des interventions humanitaires des Etats-Unis et d'autres instances assurera la poursuite de la collaboration et une meilleure mise en oeuvre du programme dans nombre des domaines susmentionnés.

Gestion du programme

30. Les ministères techniques d'exécution, sous la coordination générale du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale du Burundi, seront responsables de l'exécution du programme. Les examens du programme auront lieu deux fois par an en vue de suivre le déroulement du programme et l'efficacité de la gestion à l'aide de plus de 40 indicateurs. Afin d'assurer un financement adéquat, l'équipe de pays continuera d'organiser régulièrement des séances d'information sur les activités à l'intention des représentants des donateurs au Burundi et de solliciter activement des fonds auprès des Comités nationaux pour l'UNICEF et des gouvernements donateurs.

Tableau

LIENS ENTRE LE BUDGET-PROGRAMME ET LES DÉPENSES DE PERSONNEL

DOMAINE D'ACTIVITÉ ET SOURCE DE FINANCEMENT	BUDGET PROGRAMME (En milliers de dollars E.U.)				POSTES ^a									Nombre total de postes	DÉPENSES DE PERSONNEL ^b (En milliers de dollars E.-U)					
	MC	PSD	FSN	Total	D2/L7	D1/L6	P/5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG		AI	Personnel local	Total			
MASSE COMMUNE DES RESSOURCES :																				
Santé et nutrition	520 000			520 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	36 498	36 498			
Éducation de base et protection	459 264			459 264	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	36 498	36 498			
Eau et assainissement	316 000			316 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	36 541	36 541			
Communication, sida, protection droits	330 000			330 000	0	0	0	0	1	0	1	2	1	4	124 655	58 562	183 217			
Planification, suivi et évaluation	201 000			201 000	0	0	0	0	1	0	1	0	1	2	124 655	17 947	142 602			
Dépenses intersectorielles	505 736			505 736	0	0	0	0	0	0	0	0	8	8	0	196 744	196 744			
Total MC	2 332 000			2 332 000	0	0	0	0	2	0	2	5	13	20	249 310	382 790	632 100			
FONDS SUPPLÉMENTAIRES																				
Santé et nutrition		0	1 739 126	1 739 126	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	160 016	52 531	212 547			
Éducation de base et protection		0	1 582 000	1 582 000	0	0	0	1	0	0	1	1	1	2	160 016	33 131	193 147			
Eau et assainissement		0	950 000	950 000	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	160 016	11 110	171 126			
Communication, sida, promotion droits		0	1 000 000	1 000 000	0	0	0	1	0	0	1	0	2	2	160 016	0	160 016			
Planification, suivi et évaluation		0	124 655	124 655	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Dépenses intersectorielles		0	672 219	672 219	0	0	0	0	0	1	1	0	6	7	124 655	49 659	174 314			
Total FS		0	6 068 000	6 068 000	0	0	0	4	0	1	5	3	9	17	764 719	146 431	911 150			
Total MC & FS	2 332 000	0	6 068 000	8 400 000	0	0	0	4	2	1	7	8	22	37	1 014 029	529 221	1 543 250			
BUDGET D'APPUI AU PROGRAMME			Dépenses d'exploitation	317 200																
			Effectifs		0	0	1	1	1	1	4	2	8	14	630 045	150 167	770 212			
TOTAL GÉNÉRAL (MC+PS+BAP)					0	0	1	5	3	2	11	10	30	51	1 634 074	679 388	2 313 462			
	Nombre de postes et dépenses de personnel :																			
	- Cycle de programmation en cours													10	10	29	49			
	- À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)													11	10	30	51	1 634 074	679 388	2 313 462

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.

^b Non compris les postes temporaires et les heures supplémentaires.

MC = Masse commune des ressources; FS = Fonds supplémentaires; FSD = Fonds supplémentaires disponibles; FSN = Fonds supplémentaires nouveaux; BAP = Budget d'appui au programme; AI = Administrateurs recrutés sur le plan international; AN = Administrateurs nationaux; SG = Services généraux.